

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 46 (1966)
Heft: 4: Bilan de l'Europe

Artikel: La Suisse face à l'intégration européenne
Autor: Schmidt, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE FACE A L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Ernest Schmidt

Directeur de la Chambre de Commerce de Bâle

La voie suivie jusqu'à présent comporte une faiblesse : on a voulu construire du supranational en faisant revivre le national sous une autre forme. Certains pensent bâtir une Europe unitaire type XIX^e siècle. Mais, si les États-Unis se fédéraient aujourd'hui, croit-on qu'ils copieraient leur constitution de 1787 ? L'idée unitaire était excellente du temps de Louis XI ou de Richelieu : elle fascine actuellement la Chine. Mais ni les rois de France, ni la patrie de Mao ne peuvent être considérés comme l'avant-garde pensante de pays hautement industrialisés de XX^e siècle.

Au cours d'entretiens que j'ai eus en octobre 1961 à Washington au sujet de l'intégration européenne avec des hauts fonctionnaires du State Department, ce qui m'a le plus frappé était l'optimisme extrême témoigné à l'égard de la CEE et à sa puissance d'unification et de pacification — économique et politique — de l'Europe, tandis qu'à l'égard de l'AELE et de ses sept États-membres les informations étaient bien modestes, et le jugement rapidement prononcé : l'AELE ne parviendrait à rien.

C'est cette vue, peu réaliste, qui a encore

influencé la rédaction d'une partie du Trade Expansion Act d'octobre 1962 qui prévoyait un régime spécial d'abaissement des tarifs douaniers au cours du Kennedy round, en partant de la conception, qui devait demeurer une hypothèse, à savoir que la Grande-Bretagne adhérerait dans les prochains mois à la CEE. Ces dispositions, il est vrai, n'ont jamais été appliquées, pour des raisons évidentes.

Il est permis de constater, qu'à l'époque, le Marché commun des Six aussi bien que l'Association de Libre Échange des Sept se trouvaient

Louis ARMAND,
Membre de l'Académie Française,
Président d'honneur de l'EURATOM.

encore « en rodage ». Des erreurs d'optique sur l'évolution des affaires européennes, et dans leur appréciation, étaient alors permises dans certaines limites.

Abattement d'obstacles aux échanges

Depuis lors les deux grandes organisations internationales ont fait du chemin, et la politique mondiale avec elle. Franchissant des obstacles qui semblaient insurmontables, et malgré des crises aiguës, la CEE est parvenue à faire progresser une œuvre remarquable d'unification et de planification économique, financière et douanière à l'intérieur du Marché commun des Six. La CEE a réalisé, en outre, une réduction considérable des barrières douanières à l'intérieur. De son côté l'AELE, malgré plusieurs diversions, est parvenue à réaliser entre les Sept, qui sont en réalité huit, une vaste zone de libre échange dans laquelle les droits de douane et d'autres restrictions à l'importation seront supprimés, pour les produits industriels, dès le 31 décembre 1966. Les pessimistes qui affirmaient qu'une zone de libre échange ne réussirait jamais en sont pour leurs frais, puisque la date d'entrée en vigueur de la zone de libre échange a même été avancée de trois ans : elle précède de 18 mois la suppression des entraves douanières au sein de la CEE.

Cela revient-il à dire que l'idée de l'intégration économique de l'Europe a progressé à grands pas et que nous pourrons prochainement saluer l'aube de la libéralisation des échanges, pour le moins dans les pays de l'Ouest de l'Europe ? A vrai dire nous n'en sommes pas encore là. Certes, le mécanisme permettant de mettre en place un dispositif d'intégration économique englobant les pays de l'Ouest de l'Europe a été très considérablement développé et perfectionné. D'importantes entraves aux échanges entre les Six d'une part, et entre les Sept d'autre part, ont été abattues, ou du moins, pour ce qui en est la CEE, considérablement réduites. C'est un avantage que personne ne saurait ignorer. Appuyés par une haute conjoncture d'une durée et d'une intensité exceptionnelles,

les échanges au sein de chacune des deux zones préférentielles de l'Europe occidentale ont connu un bel essor. Les échanges avec l'extérieur ont également sensiblement progressé.

Discrimination

Et pourtant une ombre plane au-dessus de l'Europe. Elle résulte de l'effet discriminatoire dû à l'existence de deux zones préférentielles. L'AELE accorde à ses sept États-membres la franchise de droits de douane sur les produits industriels. Les importations des pays tiers sont par contre sujettes à l'imposition suivant les tarifs douaniers nationaux de chacun des Sept plus la Finlande.

La CEE de son côté a progressivement réduit les droits d'entrée pour les échanges entre les Six. De plus elle a forgé un nouveau tarif communautaire. Celui-ci est applicable à l'égard de l'extérieur. Si ce tarif communautaire apporte certaines réductions des anciens droits, parfois excessifs, appliqués précédemment par les États-membres possédant de hauts tarifs nationaux, il augmente par contre de très importantes positions tarifaires, notamment pour les États-membres qui possédaient précédemment des tarifs nationaux plus bas. En moyenne, pour la plupart des positions industrielles intéressantes, le nouveau tarif communautaire constitue une augmentation des barrières douanières vis-à-vis de l'extérieur. Personne ne pourra réfuter l'affirmation que ce tarif communautaire a une tendance protectionniste.

Sans qu'il soit donc nécessaire d'entrer davantage dans les détails prêtant plutôt à confusion chez celui qui n'est pas appelé à s'occuper quotidiennement et d'office de ces questions, il est bien évident que ces murailles douanières ne sont pas faites pour faciliter les échanges internationaux au sein de l'Europe, développement qui pourtant constituerait une base, large et solide, qui faciliterait, d'une part, la solution de bien des problèmes politiques et qui, d'autre part, grâce à la capacité de production concentrée de l'Europe, permettrait une extension très considérable des échanges avec les autres

parties du monde, sans oublier les pays en voie de développement.

Si la connaissance intime des problèmes des échanges internationaux, et le développement des instruments ainsi que des méthodes de travail en matière de politique du commerce extérieur, ont été poussés très avant, il faut bien reconnaître que des murailles douanières se dressent en Europe occidentale et que leurs conséquences sont nettement contraires à l'intégration, puisque plus l'effet discriminatoire se fait sentir, plus le mouvement de désintégration virtuelle — et même effective — fait des progrès.

Jusqu'à maintenant personne ne s'est trouvé capable de sonner les trompettes de Jéricho assez puissantes pour faire tomber ces deux murailles.

La situation de la Suisse

Comment se présente la situation pour la Suisse dont la politique commerciale n'a cessé d'être libérale?

De notre commerce extérieur total (comportant les importations et les exportations), 50 % allaient en 1948 vers des pays européens. Ces dernières années la part de l'Europe se situe vers 72 %, ce qui montre malgré tout le degré d'intégration réalisé.

Notre principal partenaire, la CEE, a absorbé en 1965 40 % de nos exportations, et 62 % de nos importations étaient de provenance de la CEE. L'excédent des importations par la Suisse de produits de la CEE était en 1965 de 4 785 millions. A elle seule la Suisse couvre environ la moitié du déficit du commerce extérieur de la CEE avec les États-Unis.

Nos partenaires de l'AELE nous ont acheté 20 % de nos exportations, ce qui correspond à la moitié de ce que nous avons vendu à la CEE; ils nous ont fourni 15 % de nos importations, donc un quart de ce que nous avons acheté à la CEE.

Les États-Unis ont participé en 1965 à raison de 8,5 %, et tous les autres pays non déjà mentionnés participent à raison de 14,5 % à nos importations. Pour nos exportations les chiffres

correspondants sont : 10 % pour les États-Unis et 31 % pour les autres pays.

Avec la Belgique, la Suisse se trouve à la tête des pays participant au commerce extérieur mondial. L'abaissement des entraves au commerce extérieur revêt donc pour notre pays une importance vitale.

Dès lors comment parer à l'action désintégrante du système préférentiel prévalant aujourd'hui en Europe?

Dans son message du 5 février 1960, recommandant l'adhésion de la Suisse à l'AELE, le Gouvernement fédéral suisse a bien souligné le caractère transitoire de l'AELE, qui permet à ses membres de procéder, au moins à l'intérieur, au désarmement douanier en attendant un arrangement avec la CEE par un effort coordonné des Sept. Notre Gouvernement prévoyait que les étapes à franchir seraient longues. Il a vu juste.

A fin décembre 1961 la Suisse a présenté à la CEE une demande de négociations, conjointement avec les deux autres pays neutres de l'AELE, la Suède et l'Autriche. Préoccupée par les crises de croissance et de structure qu'elle traverse, la CEE ne saurait guère songer, pour un certain temps encore, à recevoir de nouveaux associés et membres, aussi longtemps que sa politique et sa structure intérieures ne sont pas plus clairement et plus solidement établies.

L'action conjointe s'impose

C'est ce que la Grande-Bretagne a appris lorsqu'elle a essuyé, en janvier 1963, le refus venant de Paris, à sa demande d'adhésion à la CEE. Il est vrai que l'Autriche est entrée, entre-temps, en négociations préliminaires avec la CEE. Malgré les avertissements de ses amis, ce membre des Sept a persévéré dans un optimisme qui ne trouvait guère d'appui dans la réalité. Récemment la visite de M. Podgorny, président de l'U.R.S.S., à Vienne a rappelé à ceux qui l'avaient oublié que les problèmes qui se posent sont subtils et ne peuvent guère être réglés ainsi que l'on aurait voulu le faire à Vienne. Si une unanimousé s'est faite à la

récente conférence des ministres des Sept à Estoril, au Portugal, c'est bien celle-ci : que l'on a tout intérêt à éviter des manifestations bruyantes, et à user de solidarité au sein de l'AELE si l'on ne veut pas prématurément mettre en jeu les avantages réels qu'offre l'AELE à ses membres. Autre point sur lequel on s'est mis d'accord au Portugal : les membres de l'AELE ne désirent pas renoncer au désarmement douanier qui deviendra définitif au 31 décembre 1966, en échange de facilités que pourrait offrir la CEE. En effet il n'y aurait guère de progrès pour l'intégration à voir un membre d'une des zones préférentielles changer seulement de camp sans que pour autant un rapprochement des deux organismes soit réalisé.

Au moment où je trace ces lignes, nous sommes à la veille d'une rencontre des ministres de l'AELE à Londres sur invitation de M. Wilson. Le Premier britannique désire orienter ses collègues sur ses plans d'une relance britannique en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE. Si en Grande-Bretagne déjà les avis sur l'opportunité de pareille relance à l'heure actuelle sont très partagés, on peut dire qu'en dehors de Grande-Bretagne l'opportunité n'est guère reconnue en ce moment. La situation monétaire et économique de la Grande-Bretagne n'est pas encore consolidée. L'attrait pour la CEE n'est donc guère bien grand. Du côté de la CEE la consolidation intérieure吸orbe encore tellement les esprits que des négociations intenses avec l'extérieur englobant également la recherche de modalités acceptables pour les parties en présence ne s'imposent certes pas pour le moment. L'intervention de M. Wilson semble plutôt être une opération servant à atténuer les difficultés politiques que rencontre actuellement le gouvernement britannique en politique intérieure. Si le projet de M. Wilson cause quelques sérieux soucis à ses collègues de l'AELE, et même de la CEE, c'est bien en rapport avec le Kennedy round que ces soucis s'élèvent.

Priorité pour le Kennedy round

On sait que le Kennedy round, qui se déroule depuis 1964 au sein du GATT, tend à réduire

les barrières douanières dressées entre les pays membres du GATT. L'hypothèse de travail est de parvenir à une réduction de 50 % des tarifs douaniers tant pour les produits industriels que pour les produits agricoles.

La validité du Trade Expansion Act américain d'octobre 1963 viendra à échéance à fin juin 1967 déjà. Il est presque exclu qu'en temps utile le Congrès américain puisse prolonger la validité de cette loi sans laquelle les négociateurs américains ne peuvent pratiquement concéder aucun abaissement de tarif. Même si certains arrangements devenaient possibles à Washington, ils se feraient selon toute prévision à des conditions infiniment moins favorables que ce ne fut possible au moment de la signature du Trade Expansion Act par feu le Président Kennedy.

Déjà les problèmes qui se posent pour parvenir à un résultat même en dessous de 50 % sont extrêmement ardu. Des retards importants sont intervenus notamment à la suite de la crise de la CEE qui a éclaté le 30 juin 1965 et qui a duré jusqu'en janvier 1966. Ce n'est qu'en été 1966 que la CEE a été en mesure de fixer ses listes proposant des abattements sur le tarif douanier. Les positions présentées par les deux partenaires principaux, la CEE et les États-Unis, sont telles, que tout récemment les pays participant au Kennedy round ont dû envisager la possibilité du retrait d'une partie de leurs concessions, qui ne peuvent évidemment être maintenues si les autres partenaires du Kennedy round n'accordent pas des facilités douanières à peu près équivalentes. Bientôt, après Nouvel-An 1967, les négociations entreront dans leur phase décisive. Elles ne seront pas faciles.

Le Kennedy round est actuellement l'instrument le plus sûr et le plus efficace qui permette, en temps utile, une certaine atténuation des effets, déplorables et préjudiciables, de la discrimination pratiquée en Europe et par l'Europe, du fait de l'existence de deux zones préférentielles concurrentes. Dès lors il apparaît indispensable que tous les efforts soient concentrés sur le Kennedy round pour lui assurer le meilleur succès possible. A faire diverger les efforts l'on risquerait bien de porter sévèrement atteinte à la réussite du Kennedy round.

Une fois cette importante étape franchie, l'atmosphère sera bien plus favorable pour reconSIDéRer le problème de l'intégration à la lumière des conditions qui prévaudront à ce moment.

Arrangement avec le CEE

Personne n'y perd à ne rien précipiter, car si même on reparle ces derniers temps d'un élargissement de la CEE, rien ne permet actuellement d'entrevoir des possibilités pour l'ouverture imminente de négociations sur ce problème qui revêt certes une très grande importance. S'il n'y a pas de doute que la division économique de l'Europe est absurde, il n'en demeure pas moins vrai qu'aussi bien la CEE que la Grande-Bretagne ont encore à surmonter de grandes difficultés avant de pouvoir songer à ouvrir des négociations.

Pourtant le but demeure de parvenir à un arrangement avec une Communauté européenne offrant de sérieuses perspectives d'un élargissement à l'échelle réellement européenne. Pour le moment,

et sur des points isolés, la Suisse a recherché, et en partie atteint, des accords au cours de tractations bilatérales. *Il n'en demeure pas moins évident qu'un arrangement général avec une Communauté élargie est hautement souhaitable également du côté suisse, puisque pareille entente répond à un intérêt vital de notre pays.* Le Président de la Confédération, M. Schaffner, a parfaitement résumé l'attitude suisse en ces mots contenus dans son discours du 29 juin 1966 devant le Conseil national : « L'État et l'économie se préparent à vaincre les difficultés qui ne manqueront pas de surgir à l'avenir. Notre mot d'ordre demeure : ne rien précipiter, et ne rien négliger. »

Pour parvenir à l'intégration économique de l'Europe il reste donc à surmonter une division qui risque de s'affirmer et à trouver un rapprochement qui parvienne à surmonter celle-ci, en tenant compte des structures de l'Europe moderne qui forment l'essence de notre Continent.